

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal sur la question ouvrière. — V Correspondance romaine. — VI Apostolat de la Prière. — VII Conseils aux petits communiants. — VIII Société d'une messe. — IX Union Saint-Jean. — X Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 3 mai

Fête du Patronage de S. Joseph, remise au 13, à cause de la fête de l'Invention de la sainte Croix.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 3 mai

Fête de l'INVENTION DE LA VRAIE CROIX, 2e classe; mém. du 11e dim. (et de S. Alexandre et comp., à la messe basse); préf. de la Croix, dernier Ev. du dim. — AUX II vêpres, mém. de Ste Monique (du 4) et du dim.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 10 mai

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Sainte-Monique, de Saint-Michel et de Saint-Hermas.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-Victor (Alfred) et de Saint-Grégoire (Buckingham et Vankleek Hill).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Pie.

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Sainte-Monique et de Saint-Pie (Guire).

J S.

LETTRE PASTORALE DE MGR PAUL BRUCHESI**Archevêque de Montréal****SUR LA QUESTION OUVRIÈRE**

PAUL BRUCHÉSI, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE
APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses
et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédic-
tion en Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Nos très chers frères,

Les grèves qui ont marqué ces derniers temps, ramènent impérieusement l'attention sur la question ouvrière et sur ses inquiétants problèmes. Au sein de notre ville, de nouveaux conflits semblent se préparer. Patrons et ouvriers s'observent avec défiance ; d'un jour à l'autre il peut se produire des événements très graves, des actes de violence déplorables.

Nous nous reprocherions de n'avoir pas élevé la voix, et de n'avoir pas donné aux fidèles confiés à notre ministère les conseils qu'exigent les circonstances présentes.

L'Eglise est la mère de tous les chrétiens. Riches et pauvres sont ses enfants. Elle aime tous les hommes ; à tous indistinctement elle doit sa protection. Mais toujours, elle a manifesté une tendresse particulière pour les déshérités de la fortune, pour ceux qui portent le fardeau du travail manuel. C'est justice, puisqu'ils sont les plus faibles, et que leur avoir pour être de moindre importance n'en est que plus sacré.

A l'Eglise revient l'honneur d'avoir aboli l'esclavage, relevé et défendu le serf, fondé ces admirables corporations ouvrières, qui assuraient aux travailleurs le respect de leurs droits et une part équitable d'aisance et de bien-être. L'Eglise, en couvrant ainsi de son ombre protectrice, les plus pauvres d'entre ses enfants, ne faisait qu'imiter les exemples de son divin Maître, fils d'artisan, artisan lui-même pendant la plus grande portion de son existence terrestre. Notre-Seigneur s'est montré sévère quelquefois à l'égard des fortunés de la terre et des puissants de ce monde. Toujours, il s'est incliné avec bonté vers les humbles et les petits.

Il a souffert comme eux, il a peiné avec eux, afin de sanctifier leurs labeurs et leurs privations. Il leur a enseigné la patience et la résignation, leur promettant en retour les joies et les récompenses de l'éternité.

Mais le Christ n'est pas venu détruire l'inégalité des conditions humaines. Cette inégalité est voulue par les desseins de Dieu, son Père. Les lois de la nature en font d'ailleurs une nécessité inévitable. Prétendre bannir de la terre cette inégalité ou s'insurger contre elle, serait une chimère. Le Sauveur, notre modèle, en a subi les misères et les humiliations. Les pauvres doivent marcher sur ses traces divines; ils perdraient autrement tous les mérites de leurs souffrances ici-bas. En effet, qu'ils le veuillent ou non, la pauvreté existera toujours, en dépit de toutes les révoltes et de toutes les théories séductrices.

Ce que Dieu a décrété, ce que le Christ a maintenu, les hommes n'y changeront pas un iota. Les créatures, jusqu'à la fin des temps, seront donc partagées en deux grandes classes, la classe des riches et la classe des pauvres.

La volonté de Dieu, la loi de l'Evangile, c'est que riches et

pauvres, maîtres et serviteurs, vivent ensemble dans une harmonie fraternelle, sans colère et sans haine ; mais pleins de condescendance les uns pour les autres, respectueux de leurs droits mutuels, unis par les liens de la charité chrétienne, comme les fils d'un même Père, les enfants d'une même famille.

En-dehors de là, la paix n'est pas possible dans la société ; il n'y a plus de prospérité pour les nations.

Aussi, nos très chers frères, quelle terrible responsabilité encourent ces meneurs et ces écrivains qui profitent des moindres conflits entre le capital et le travail, pour pousser les ouvriers à la haine des patrons, à la discorde et à l'insurrection. Ceux-là sont les plus dangereux ennemis du peuple, dont ils prétendent servir les intérêts.

Que notre population ouvrière ne prête pas l'oreille à leurs suggestions. Elle n'y gagnera rien absolument. Trompée par ces faux amis, conduite aux pires excès, elle perdra au contraire la sympathie publique qui lui est si nécessaire et qui ne lui a jamais été refusée en notre pays.

Ecoutez plutôt, nos très chers frères, les conseils de l'Eglise, les avis du Souverain-Pontife et de vos pasteurs.

Les travailleurs, non moins que les capitalistes, assurément, ont des droits imprescriptibles. L'Eglise reconnaît ces droits et les sanctionne de toute son autorité. Sans oublier de rendre justice pleine et entière aux riches, elle sera toujours prête, à l'avenir comme dans le passé, à défendre les privilèges du pauvre contre toute atteinte illégitime.

Mais les ouvriers à l'égal des patrons ont aussi des devoirs à remplir. Aux uns et aux autres, l'Eglise prêche l'accomplissement de leurs devoirs.

Et c'est précisément l'équilibre harmonieux qu'elle cherche

à établir entre les droits et les devoirs de chacun, qui fait la force de ses enseignements et qui donne à son action une bienfaisante fécondité.

Elle ne sait ni flatter les passions populaires, ni servir les ambitions des riches. A toutes les classes de la société, elle enseigne les principes éternels de la justice et de la charité.

Ces principes, Léon XIII les a exposés nettement dans sa magistrale encyclique sur la condition des ouvriers. C'est là, nos très chers frères, et nulle part ailleurs que vous devez chercher la solution du problème qui nous occupe.

En premier lieu, recommande le Souverain-Pontife, que les riches commencent par s'interdire tout acte de provocation. Qu'ils évitent toute manœuvre, toute exploitation, tout excès de nature à porter préjudice aux pauvres. Les vrais catholiques, dit-il encore, doivent s'efforcer de donner satisfaction aux justes revendications de ceux qui sont placés sous leurs ordres.

Il serait déraisonnable, en effet, de la part des capitalistes et des industriels, d'élever outre mesure le prix des choses nécessaires ou simplement utiles à la vie, uniquement dans le but de grossir leur fortune, et sans tenir compte des privations imméritées qu'un pareil abus de puissance impose aux classes ouvrières. Nous n'hésitons pas à déclarer qu'il y aurait là provocation intolérable et déni de justice. Quelles raisons assez convaincantes trouverait l'Eglise, dans ces circonstances, pour demander au peuple de se soumettre et de souffrir en patience ?

Si l'on veut que le pauvre se résigne aux misères inséparables de son état, et qu'il soit respectueux des droits d'autrui et de l'ordre social, non seulement il importe de ne pas le pressurer par des hausses frauduleuses ; il faut encore que le capital ne lui refuse aucun de ses droits.

Parmi ces droits, un salaire équitable occupe le premier rang. Comment attendre de l'employé qu'il se dévoue et peine toujours sans recevoir une juste rémunération, c'est-à-dire un salaire correspondant à la véritable valeur du travail accompli, et au prix courant de toutes les choses nécessaires à la vie familiale ?

Ce serait de même un abus que de prolonger la durée du labeur quotidien au-delà des bornes déterminées par la nature, la loi divine et l'intérêt des santés.

Il serait injuste également de léser les employés dans le droit naturel qu'ils possèdent, au même titre que tous les citoyens, de se former en associations distinctes, pourvu que rien dans les règlements de ces sociétés ne dépasse une équitable mesure de secours et de protection mutuels, ou ne dégénère en violence et en tendances socialistes.

Il y aurait enfin une sorte de cruauté, même au seul point de vue économique, à rabaisser plus qu'il ne convient le salaire des hommes, par la concurrence désastreuse et souvent immorale du travail non réglementé des enfants, des jeunes filles et des mères de famille.

Pour résumer notre pensée, aucune solution heureuse et définitive de la question ouvrière n'est à espérer, tant que l'on aura pas fait disparaître toute provocation injuste, et que l'on n'aura pas rendu aux travailleurs la plénitude des droits essentiels que nous venons d'énumérer d'après l'encyclique de Léon XIII.

Mais une fois que satisfaction est donnée aux justes revendications du travail, l'ouvrier n'a plus de prétexte sérieux à invoquer pour refuser de remplir tous et chacun de ses devoirs à l'égard du patron et de la société. Dans ces conditions de justice et d'apaisement, c'est de la part du travailleur une

révolte grave contre les préceptes divins et une désobéissance aux lois naturelles, que d'entraver le libre exercice des droits du capital. C'est manquer tout ensemble d'esprit chrétien et de véritable patriotisme, puisque c'est méconnaître les leçons de l'Évangile, et paralyser la prospérité générale de la société civile. C'est réclamer la jouissance de tous ses droits, et commettre la faute grossièrement égoïste de refuser au prochain la liberté de jouir lui aussi des droits qui lui sont propres.

De grâce, nos très chers frères, ne méritez pas le reproche d'un tel aveuglement. Votre conduite jetterait le mépris sur notre religion sainte et un funeste discrédit sur notre ville.

Aucun pouvoir au monde ne saurait vous priver légitimement de la faculté de vous former en associations particulières. Mais cette liberté n'implique pas le droit abusif de poursuivre des fins en opposition flagrante avec la sécurité publique, la justice et la charité. Cette liberté d'association ne vous investit d'aucun droit, par exemple, à gêner violemment les capitalistes et les chefs d'industrie, dans le droit naturel qu'ils ont d'employer des ouvriers de leur choix. Pareillement, elle ne vous donne aucun titre à molester les ouvriers qui refusent de s'enrôler dans ces sociétés et qui s'engagent à travailler par libre contrat.

La liberté que vous revendiquez pour vous-mêmes, il faut la laisser entière et parfaite à tous les citoyens. Autrement, vous ouvririez une période de violence et d'anarchie, dont les pauvres gémeraient les premiers et le plus longtemps. L'expérience, sur ce point, ne laisse pas de place au doute.

Ce n'est pas sans inquiétude surtout, que nous voyons les associations ouvrières de notre ville s'affilier à des sociétés étrangères. Les chefs et les membres de ces unions internationales, en grande majorité, n'ont rien de commun avec nos

dispositions de tempéramment, avec nos mœurs et nos croyances. A concéder même que ces sociétés ne soient pas imbues de principes anti-chrétiens, et qu'elles n'entretiennent nulle attache avec les organisations occultes si sévèrement condamnées par le Souverain-Pontife, il y aurait encore péril en la demeure.

Par un système habile, elles exportent à l'étranger des sommes énormes versées par la population ouvrière. Cet argent placé dans la caisse de nos associations nationales et catholiques, ne serait-il pas plus profitable au progrès du pays, et ne pourrait-on pas l'y retrouver plus sûrement, advenant les heures de chômage et de cessation du travail ?

Et puis, au moment des conflits, est-il bien prudent de confier à des mains étrangères le sort des graves intérêts qui peuvent être en jeu ? Ces hommes ont-ils une connaissance suffisante de nos conditions économiques ? Ont-ils toujours un désintéressement absolu ? N'avons-nous pas parmi nous, chez nos compatriotes et nos coreligionnaires, assez de ressources, de clairvoyance et de dévouement ?

Si les réclamations ne peuvent être réglées à l'amiable entre les intéressés, pourquoi ne pas recourir à des concitoyens au-dessus de tout soupçon ? Ils ne sont pas rares. Vos pasteurs, votre archevêque, nos très chers frères, seront toujours disposés à vous entendre, à se constituer vos intermédiaires. Recourez d'abord à ces moyens de conciliation. Soumettez vos revendications à l'arbitrage. Vous éviterez de la sorte une foule d'ennuis et de vexations inutiles.

De votre côté, n'exigez rien qui ne soit raisonnable et juste. Tenez-vous en défiance vis-à-vis des fauteurs de discorde. Ne vous laissez pas entraîner à la démagogie. Respectez scrupuleusement tous les droits acquis. Le capital, au même degré

que le travail, concourt au bonheur des familles et des nations. N'en soyez pas l'ennemi. Le calme et la réflexion vous feront comprendre qu'il y a des limites équitables à mettre à vos exigences. Vous ne pouvez raisonnablement prétendre qu'on élève sans cesse le salaire de l'ouvrier, et qu'on diminue en même temps la durée de son labeur.

Fils soumis de l'Évangile, acceptez généreusement le sort que vous a départi la Providence. Pensez au ciel : ce sera l'heure des éternelles rétributions. Revenez à des mœurs plus pures, à des habitudes de sobriété et de saine économie domestique.

N'ayez surtout jamais recours aux grèves, sans y être rigoureusement forcés, et sans avoir épuisé tous les moyens de les éviter.

Les grèves les plus pacifiques sont une source de malaise général, et de douloureuses privations pour les classes pauvres. L'arrêt du travail en bloc, par corps de métier, a pour résultat presque inévitable d'appeler dans les villes une nouvelle immigration d'ouvriers, qui viennent augmenter le nombre des travailleurs et occasionner une offre de labeur au rabais. Une autre conséquence désastreuse de la grève, c'est la dépression du commerce et de l'industrie ; c'est l'exode en contrées étrangères, ou l'enfouissement dans les banques, des capitaux et des épargnes qui, sans cela, circuleraient parmi le public et activeraient le mouvement des affaires pour le plus grand bien de tous.

Mais notre charge pastorale, nos très chers frères, nous fait une obligation de réprover avec énergie les grèves tumultueuses et violentes. Ces grèves blessent les règles primordiales de la justice, de la propriété, de la liberté individuelle et sociale. Rien ne peut les rendre légitimes ou en excuser les

désordres et les excès. Ceux qui les organisent et ceux qui y prennent part obéissent à une excitation malsaine, se mettent en hostilité déclarée avec la société. Nous conjurons les ouvriers de réagir contre l'emploi de pareils procédés, qui ne font qu'aviver, sans la moindre compensation honnête, les haines et les colères entre deux classes dont l'union assurerait la prospérité matérielle et morale du peuple. Qu'ils regardent comme un devoir de conscience de rompre tout rapport avec les chefs ou les associations qui les pousseraient dans cette voie.

Afin de remédier à ces maux et de les prévenir, encore une fois, nous conseillons aux ouvriers de subir leur condition patiemment, les yeux tournés vers le ciel, leur future patrie, et vers le Sauveur, leur frère et leur modèle.

Ce ne peut être là, cependant, qu'une partie du remède à apporter à la question du travail. Pour répondre intégralement aux intentions de Léon XIII, ce n'est pas assez que d'avoir tenté d'apaiser le souffle de révolte qui gronde sourdement au cœur des deshérités de la fortune, en leur ouvrant une réconfortante perspective sur le séjour promis aux pauvres par le Christ. Non ! il incombe en plus à tous les pasteurs d'âmes, à toutes les classes dirigeantes de la société, à tous les journalistes de mettre résolument la main à l'œuvre et de travailler à l'unisson, dans un même élan de charité chrétienne, à établir le règne parfait des droits et des devoirs mutuels du patron et de l'ouvrier.

“ Que chacun s'emploie à la part qui lui revient, demande le Souverain-Pontife, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal si grave. — Que les gouvernements fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions civiles. — Que les riches et les maîtres plus particulièrement se rappellent leurs devoirs

sacrés. — Que les travailleurs ne poursuivent leurs intérêts que par des voies droites et justes. — Et puisque la religion seule est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se convainquent que la première condition à réaliser, c'est la restauration, à tous les degrés de la société, des mœurs chrétiennes et de la divine charité, sans lesquelles même les ressources suggérées par la prudence humaine seront peu aptes à produire de salutaires résultats. "

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes les églises de la ville de Montréal, où se fait l'office public, le premier dimanche qui en suivra la réception, et dans les paroisses où messieurs les curés jugeront sa lecture opportune.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier, le 23 avril 1903.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par mandement de Monseigneur,

EMILE ROY, chanoine, *chancelier*.

Apostolat de la Prière

Intention générale pour le mois de mai 1903

Approuvée et bénie par Léon XIII

Le culte de Marie

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre en particulier, afin que l'anniversaire de la définition du dogme de l'Immaculée-Conception soit partout célébré avec ferveur.

Résolution apostolique : Concourir de notre mieux à la splendeur de ces fêtes.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 8 avril 1903.

LE gros événement de la journée est la grève générale à Rome. En voici l'origine. Il y a un mois, les ouvriers imprimeurs se mirent en grève. Ils demandaient d'un seul coup une augmentation de salaire de 25 % et la diminution de deux heures de travail, huit heures au lieu de dix. Les patrons se trouvaient en présence d'une majoration des salaires de 40 %, en calculant l'augmentation de la paye et la diminution du travail. Dans toute circonstance, ils auraient résisté à de pareilles prétentions ; mais ils devaient le faire d'autant plus que l'impression à Rome coûte plus cher qu'ailleurs, et que les imprimeries de province font à celles de la capitale une grande concurrence. Augmenter le prix à demander au client était forcer celui-ci à faire imprimer au dehors, et par conséquent ruiner les imprimeries de Rome. Ils résistèrent donc. Mais ils firent mieux, opposant à la Fédération du livre, qui avait groupé en un seul faisceau les ouvriers typographes, celle des patrons. Tous se firent solidaires ; ils établirent un refus net, péremptoire, et pour remplacer leurs ouvriers absents, ils cherchèrent à recruter de ci et de là d'autres ouvriers typographes pour continuer les travaux les plus urgents. Ces ouvriers adventices furent appelés, je ne sais pourquoi, des *Krumirs*. Ce nom leur est resté, et le gouvernement dut les défendre à plusieurs reprises contre les tentatives de leurs compagnons grévistes qui, par des moyens plus persuasifs que doux, essayaient de leur faire quitter les ateliers. Les grévistes, soutenus par d'autres fédérations qui leur apportaient des secours matériels et un aide financier, furent un peu décontenancés par l'alliance des patrons, mais se flattèrent qu'ils finiraient par avoir raison de leur union. De là, continuation de la grève. Chaque jour il y avait une réunion des grévistes pour leur faire connaître les démarches faites et les fortifier dans la résistance à tout prix. Ce fut le premier stade de la grève.

— Au bout d'un mois d'attente, sinon de lutte, les typographes se convinquirent que les patrons ne céderaient point, et que s'ils voulaient avoir raison de leur résistance, il fallait trouver autre chose. Ils firent alors appel aux divers corps de métier, leur demandant de faire eux aussi grève, non point pour améliorer leur condition matérielle, mais par solidarité, et pour peser sur les patrons et le gouvernement. La chose ne marcha pas toute seule. Le gouvernement, malgré ses tendances socialistes et les appels que lui faisaient les députés de ce groupe, voyait avec inquiétude ce mouvement qui menaçait sa quiétude, et qui, en se généralisant, pouvait mettre la ville de Rome dans des conditions d'autant plus difficiles qu'on attend pour le mois d'avril le roi d'Angleterre, et pour celui de mai l'empereur d'Allemagne. Des troubles ne seraient pas faits pour les encourager dans leurs projets. Mais le socialisme fut plus fort. Depuis trois jours on commençait à s'agiter, les comices, les réunions publiques devenaient plus nombreuses, les discours avaient tous pour conclusion la grève générale et elle a été votée hier à une grande majorité. Cette majorité, si on la considère bien, n'est qu'une faible minorité des ouvriers, car ceux qui assistaient aux délibérations n'étaient que peu nombreux. Mais cela suffisait. Les minorités turbulentes ont toujours raison des majorités calmes et paisibles, et encore cette fois la loi des majorités s'est changée en imposition des minorités.

— La grève générale est donc déclarée et elle comprend les boulangers, les bouchers, les employés des tramways, les cochers de fiacre, les maçons et autres ouvriers du bâtiment. Que faisait pendant ce temps le gouvernement ? M. Zanardelli, président du Conseil, est en villégiature à Maderno, M. Giolitti, ministre de l'Intérieur, est à Cavour, dans le Piémont ; et ils ne témoignent pas un grand désir de revenir et d'aller sur place éteindre l'incendie que leurs imprudences socialistes ont allumé. Ils se contentent de se tenir informés par dépêches, et de donner des ordres télégraphiquement. Or, dans une situation aussi mouvante, avec des incidents qui nais-

sent et s'éteignent à chaque instant, avec l'instabilité de la foule qui peut, pour le moindre incident futile, se porter aux extrêmes, il faudrait que les chefs responsables de la politique italienne fussent sur les lieux. Viendront-ils ? On n'en sait rien ; toujours est-il que jusqu'à présent rien n'indique qu'ils veuillent quitter leur villégiature. Et cette retraite est un calcul. Ils donnent des ordres, c'est vrai, mais ne peuvent en surveiller l'exécution. Or, en cas d'émeutes, l'exécution des ordres est peut-être plus importante que les ordres eux-mêmes. Ils s'en remettent à leurs sous-chefs, prêts à les blâmer si le résultat ne correspond pas à leurs désirs, disposés à endosser le succès dans le cas contraire. Nous avons déjà eu, sous M. Crispi, de fréquents exemples de cette politique à double jeu, qui ne cherche qu'une chose : éviter les responsabilités d'un désastre tout en s'attribuant le mérite de la réussite.

— Aujourd'hui les charges de cavalerie ont commencé, mais on ne parle pas de morts et de blessés.

Maintenant la grève durera-t-elle ? Voici sur ce point l'opinion d'un homme de la police. Si les grévistes sont calmes, tranquilles, restent dans la légalité, la grève peut durer une douzaine de jours. Mais si les grévistes, surexcités, se livrent, comme ce sera probable, à des voies de fait, elle ne durera que trois jours. Le gouvernement a fait venir de nouvelles troupes ; et il y a en ce moment à Rome 18,000 hommes. C'est bien plus que suffisant pour contenir une armée de grévistes non armés et qui monte à une trentaine de mille seulement.

— Aussi jusqu'à nouvel ordre la grève est ennuyeuse, elle n'est pas dangereuse. Il est à croire qu'elle n'entrera pas sur le terrain de la politique, par la bonne raison que, grâce au roi d'Italie, les deux principaux ministres sont tout ce que les grévistes pourraient désirer de mieux dans leur intérêt.

DON ALESSANDRO.

Conseils aux petits communiant

NOICI le printemps gracieux
 Que la fleur émaille et couronne.
 Petits enfants, soyez heureux,
 Car si le grain sacré rayonne
 Aux mains du prêtre adorateur,
 C'est pour recevoir vos hommages,
 C'est pour descendre en votre cœur.
 Jeunes enfants, soyez bien sages !

Quand le Christ était tout petit,
 Il allait auprès de son père,
 Au travail plait son esprit,
 L'aidant afin de lui complaire.
 A votre tour, charmez Jésus,
 Petit garçon, petite fille,
 Imiter ses nobles vertus,
 Maniant la plume ou l'aiguille !

Souvent encor, il reposait
 Près du cœur ému de sa mère,
 Déposant un chaste baiser
 Sur son front inondé de lumière !
 Voulez-vous son royal amour
 Et l'inonder de sainte ivresse ?
 Ah ! jurez d'aimer sans retour,
 Enfants, la Vierge avec tendresse !

Joyeux après le dur labeur,
 Dieu jouait aux jeux de son âge.
 « Voyez, contemplez la Douceur »,
 Disaient les enfants du village ;
 Et c'est elle qui vient à vous,
 Dans ce blanc agneau des calices.
 Petits enfants, soyez bien doux.
 Il bénira vos sacrifices.

Enfin toujours dans son œil bleu
 Brillait la divine innocence,
 Celle même qui brille en Dieu !.....
 Quand donc pour vos cœurs sa clémence
 Va quitter son beau ciel d'azur,
 De tant d'amour voici l'échange :
 Petits enfants, soyez bien purs,
 Plus purs que le lys et que l'ange !

JEAN CHRISTOPHE.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 18 avril 1903.

M. l'abbé Joseph-Damase Dupont, curé de Saint-Paul-de-Joliette, décédé cette nuit, était membre de la Société d'une messe.

Archevêché de Montréal, le 20 avril 1903.

M. l'abbé George-Fidèle-Octave Chevrefils, chanoine honoraire et curé de Sainte-Anne-de-Bellevue, décédé hier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier.*

UNION SAINT-JEAN

M. l'abbé Joseph-Damase Dupont, curé de Saint-Paul-de-Joliette, décédé le 18 avril, était membre de la Section d'une messe de l'Union Saint-Jean.

Archevêché de Montréal, 21 avril 1903.

G. DAUTH, ptre, ch.,

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

AUX PRIÈRES

M. l'abbé Joseph-Damase Dupont, décédé à Saint-Paul-de-Joliette.

M. l'abbé George-Fidèle-Octave Chevrefils, chanoine honoraire, décédé à Sainte-Anne-de-Bellevue.